BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

L'an DEUX MIL VINGT DEUX

Le 2 décembre 2022

Le 12 décembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance

publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage:

Etaient présents :

Le 16 décembre 2022

Monsieur

Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames: ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ,

FERY, LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice: 27

Messieurs: BOUFFARD, BRUNEAU, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL,

MASSON. FAUDOT. LE LESUEUR. MORAND.

MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents

: 22

Votants

: 27

Absents excusés:

Madame

COLLET

(pouvoir à D.MORAND)

Madame

HOCHET

(pouvoir à O.SAINT MARTIN)

Madame Monsieur LOUBET

(pouvoir à M.BENKHADDA) LEBOURGEOIS (pouvoir à S.BOUFFARD)

Monsieur

SIMON

(pouvoir à G.LE MASSON)

François DEGUSSEAU a été élu secrétaire

OBJET: FINANCES: AVANCES SUR SUBVENTIONS

VU l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2022

CONSIDÉRANT qu'en début d'exercice il est nécessaire de permettre au CCAS, à l'AJBO et à LCBO de fonctionner dans les conditions habituelles,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des avances sur les subventions 2023 limitées à 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'exercice 2022 seront versées à :

- AJBO pour un montant de 55 200 €
- CCAS pour un montant de 5 750 €
- LCBO pour un montant de 20 325 €

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 16 décembre 2022

Certifié exact.

Pour extrait conforme,

En Mairie, 16 décembre 2022

Le Maire:

Patrick LECAPLAIN